



Voyages d'exception

S'enrichir de la beauté du monde

Au fil du Guadalquivir Andalousie, Portugal

Du 12 au 19 septembre 2024



Le spécialiste des voyages et croisières **francophones avec conférenciers**

Au fil du Guadalquivir Andalousie, Portugal

Voyages d'exception vous propose d'embarquer pour une sublime croisière au cœur de l'art. Notre conférencier, Benoît Dusart vous fera découvrir les merveilles de l'architecture arabo-andalouse. Vous plongerez au cœur des splendeurs du patrimoine andalou et portugais : Séville et son Alcázar, Cordoue et sa majestueuse mosquée-cathédrale, l'Alhambra de Grenade ou encore les joyaux de l'Algarve, au Portugal. De très belles découvertes en perspective.

Votre itinéraire



Voyages d'exception

S'enrichir de la beauté du monde



Les points forts de votre voyage



Grenade

Vous pourrez admirer la beauté de Grenade, cité mondialement connue pour son Alhambra. Cette citadelle domine la ville moderne et symbolise l'influence mauresque en Andalousie. (excursion incluse)



Séville

Séville symbolise le métissage culturel : une pointe d'architecture mudéjare, une pincée de flamenco et d'autres ingrédients se mélangent pour créer une culture sévillane fascinante.



Au départ de France, Belgique ou Suisse

Nous organisons votre acheminement vers la croisière depuis la France, la Belgique ou la Suisse (supplément possible selon les villes).



Une soirée exclusive à Huelva

Vous profiterez d'une soirée privilégiée avec conférence suivie d'un cocktail dans un ancien couvent à Huelva.



Benoît Dusart

Historien de l'architecture, il vous racontera comment les différentes influences culturelles se traduisent dans le patrimoine architectural andalou et portugais.



Notre équipe vous accompagne

Notre équipe francophone sera à vos côtés pendant la croisière, notamment au cours de permanences quotidiennes.



Un riche programme d'excursions

Nous avons conçu un forfait spécial d'excursions (en option). Certaines sont incluses dans votre voyage : Isla Mínima, Grenade ainsi que la soirée de gala privative à Huelva.



Une incursion en Algarve

Vous découvrirez Alcoutim, un charmant petit village situé en Algarve au Portugal.

Les durées, itinéraires et excursions sont fournis à titre indicatif et peuvent subir des modifications en raison de circonstances externes (telles que les conditions atmosphériques, les grèves, les retards des transports, les exigences opérationnelles des fournisseurs de services, la hauteur des eaux) ; ces modifications font l'objet d'une information au client conformément aux dispositions des articles R.211-9 à 11 du Code du tourisme. Les photographies et descriptifs, notamment des excursions animalières, ne peuvent pas engager l'agence en cas d'absence d'animaux ou de visibilité.

Vos intervenants



Benoît Dusart

Diplômé d'histoire et d'histoire de l'art, Benoît Dusart est conférencier national. Au ministère de la Culture, il s'est consacré à la valorisation de l'architecture et du patrimoine dans le cadre des Villes et Pays d'art et d'histoire. Il mène aujourd'hui un travail d'exploration passionnée de l'histoire des villes et des sociétés d'Europe et d'Amérique



David Chanteranne

Diplômé de l'université de Paris-Sorbonne, David Chanteranne est rédacteur en chef de nombreux magazines d'histoire. Auteur d'une dizaine d'ouvrages, il est également consultant pour France Télévisions et conservateur du musée Napoléon de Brienne-le-Château. Il vous proposera des conférences passionnantes sur l'histoire de l'Andalousie.

Les conférences

- Séville et le voyage de Magellan

Du départ de Séville le 10 août 1519 jusqu'au retour des survivants le 6 septembre 1521, le premier tour du monde se révèle à travers ses plus importantes escales. Cette expédition maritime reste l'une des plus fortes aventures humaines de tous les temps.

- L'architecture de l'Andalousie

Des cités antiques d'Italica et de Bolonia aux pavillons de l'exposition universelle de Séville, 2000 ans de création architecturale en Andalousie.

- La bataille de Trafalgar

Entre Cadix et Algésiras, Trafalgar est l'une des plus grandes défaites de l'histoire. Comment Nelson est-il parvenu à couler les navires de Villeneuve ? Et quelles ont été les principales conséquences de cette déroute navale de 1805 ?

- Grenade, portrait d'une capitale

L'Alhambra et le Generalife, témoignages du raffinement de l'architecture islamique au temps du royaume de Grenade.

- La campagne d'Espagne de Napoléon

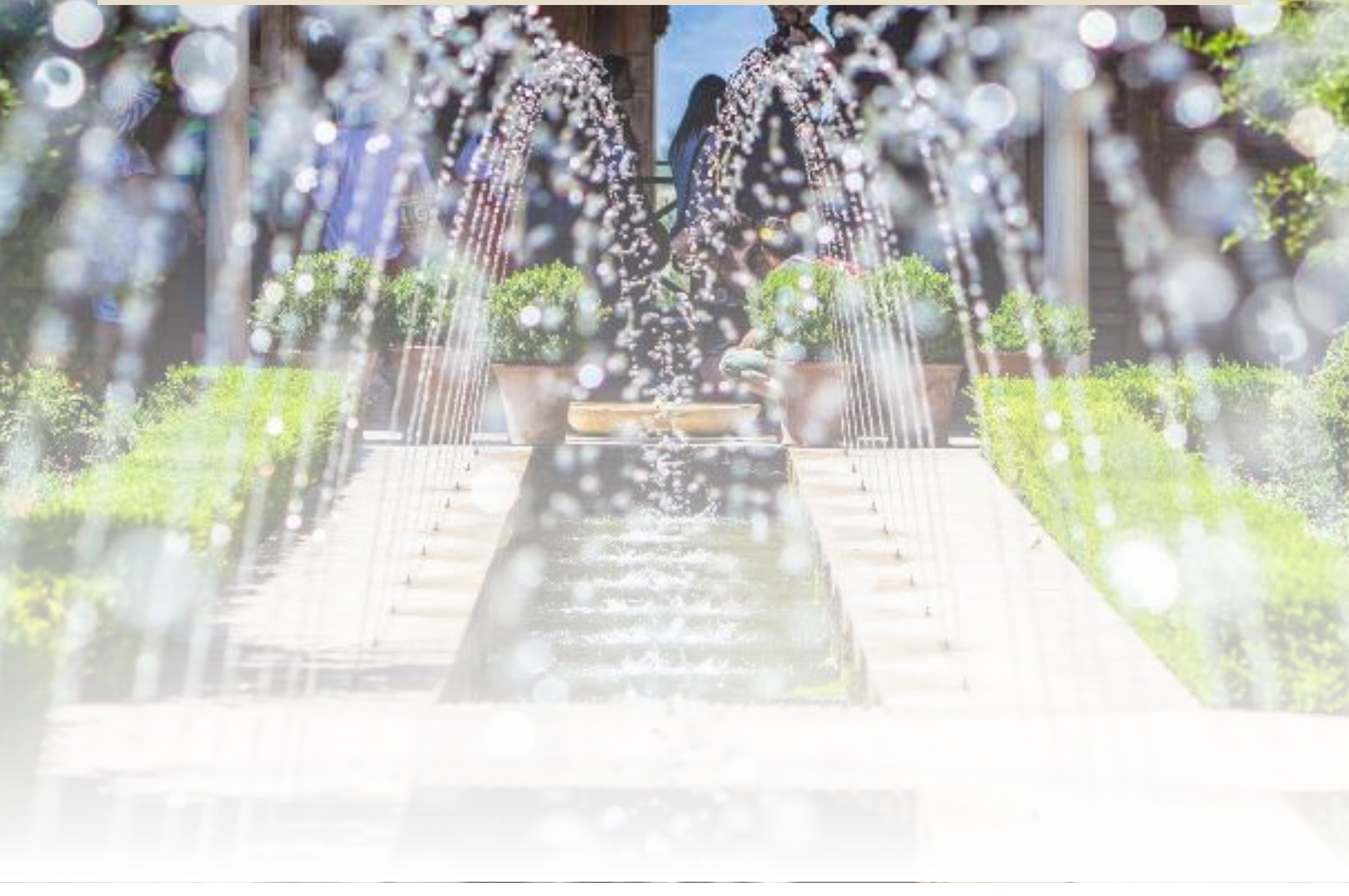
Pendant six années, entre 1808 et 1814, la péninsule ibérique a été envahie par les troupes impériales. Cette conférence rappellera les différentes étapes de cette tentative de contrôle territorial, qui échoua malgré des moyens considérables engagés par l'Empereur.

- Cordoue, foyer d'art et de culture

Promenade architecturale, de la mosquée-cathédrale aux patios des palais cordouans.

- Goya et ses chefs-d'œuvre

Né à Saragosse et ayant travaillé à Cadix puis Séville, Francisco de Goya est le maître incontesté de l'école espagnole des années 1770-1830. Ses toiles les plus célèbres comme les Dos et Tres de Mayo s'accompagnent de nombreux portraits et croquis réalistes.



Votre voyage

✈ Aller retour depuis Paris - Genève - Bruxelles*

JOUR 1 | Jeudi 12 septembre

Ville de départ / Séville

(Espagne) - Embarquement



Selon votre ville de départ, vous retrouverez nos équipes d'accompagnement dans un aéroport parisien ou à votre arrivée à Séville. Vous rejoindrez votre navire le MS La Belle de Cadix pour votre embarquement. Vous serez convié à une présentation de l'équipage et de l'équipe de votre croisière, puis à un cocktail de bienvenue. Après votre dîner pris à bord, vous aurez le privilège de bénéficier d'une visite exclusive de l'Alcázar, privatisé spécialement pour vous par Voyages d'exception (visite optionnelle).

* Les prix forfaitaires publiés dans le feuillet Tarifs et Conditions dépendent de votre pays et ville de départ (France ou Etranger). En fonction des plans de vols qui seront proposés votre départ et/ou votre retour de Genève pourrait se faire de façon anticipée pour l'aller et différée pour le retour, le tarif serait alors réajusté. Si vous partez d'une autre ville, nous pouvons vous proposer une solution d'acheminement avec supplément (nous consulter). La ville de départ et de retour devra être la même.

JOUR 2 | Vendredi 13 septembre

Séville / Cordoue / Séville

(Espagne)



Depuis Séville, en bus (environ 2h00 de route), vous pourrez participer à la visite optionnelle de Cordoue. Le centre historique de Cordoue s'étend au sud jusqu'à la rive opposée du Guadalquivir, à l'est jusqu'à la rue San Fernando, et à l'ouest, au-delà de l'Alcázar de los Reyes Cristianos et du quartier San Basilio. La ville, par ses dimensions, sa configuration, sa relation avec le fleuve et sa signification historique, forme un ensemble patrimonial d'une extraordinaire valeur. Cordoue représentait un passage obligé entre la meseta et le sud, son important port exportait les produits miniers et agricoles de tout l'arrière-pays. Vous rejoindrez Séville et votre navire en fin d'après-midi pour le dîner à bord. En soirée, Voyages d'exception vous propose un spectacle de flamenco dans le cadre somptueux de la Casa de Salinas (en option).

JOUR 3 | Samedi 14 septembre

Séville/ Isla minima / El Puerto de Santa Maria

(Espagne) Excursion la Isla minima incluse

Séville est la capitale de l'Andalousie. Ibères, Grecs, Phéniciens, musulmans et chrétiens l'ont tour à tour occupée pour lui léguer un patrimoine riche et varié. La ville a bénéficié du monopole du



commerce avec l'outre-mer aux XVIe et XVIIe siècles, ce qui lui a permis de prospérer et d'ériger en son sein de multiples palais, théâtres, églises et monuments somptueux dont certains sont inscrits au patrimoine mondial de l'humanité. Son histoire, son patrimoine architectural, ses fêtes traditionnelles et son charme andalou ont contribué à sa réputation. Vous déjeunerez à bord puis reprendrez la navigation vers la Isla Mínima. Vous longerez le parc de Doñana classé par l'UNESCO « réserve naturelle de la Biosphère » ainsi que Sanlúcar de Barrameda, où le fleuve se jette dans l'océan Atlantique. Durant la navigation, une conférence vous sera proposée sur l'architecture de Grenade. Vous naviguez vers la Isla Mínima, qui a servi de décor au célèbre film français « La Folie des grandeurs ». Arrivé à la Isla Mínima, vous visiterez une véritable hacienda andalouse, au cœur des rizières, située en bordure du Guadalquivir avant d'assister à un spectacle équestre. Après le spectacle, vous rejoindrez votre navire pour dîner à bord. Vous arriverez à El Puerto de Santa Maria en fin de soirée.

JOUR 4 | Dimanche 15 septembre

El puerto de Santa Maria / Cadix

(Espagne) - courte navigation de 2h00 via l'Océan Atlantique



Vous arriverez à Cadix dans l'après-midi. Cette presque île fortifiée, reliée au continent par un étroit cordon, est une ville charmante où il fait bon flâner. Fondée par les Phéniciens en 1104 av. J.-C., elle conserve des vestiges archéologiques vieux de plus

de trois mille ans. Vous quitterez Cadix en soirée après votre dîner à bord, et naviguez vers Alcoutim au Portugal.

JOUR 5 | Lundi 16 septembre

Alcoutim / Huelva Soirée exclusive Voyages d'exception !

(Portugal - Espagne) Guadiana



Une partie de la matinée sera consacrée à la navigation sur le Guadiana en direction d'Alcoutim, un ravissant petit village pittoresque entouré de collines verdoyantes. Le long de ses rues étroites et pavées, vous observerez des maisons centenaires, des églises datant de plusieurs siècles et le travail de nombreux artisans (poterie, tissage, travail du liège, vannerie...). Après votre déjeuner à bord, le bateau reprendra sa navigation vers Huelva, de retour en Espagne. Après votre dîner à bord, vous profiterez d'une soirée privative (incluse dans le prix de votre croisière) exceptionnelle de Gala au "Convento de la luz", un ancien couvent du XVe siècle déclaré bien d'intérêt culturel. C'est dans ce cadre privilégié que vous profiterez d'un cocktail, suivi d'une conférence privée (inclus) par nos conférenciers.

JOUR 6 | Mardi 17 septembre

Huelva / Séville

(Espagne) Océan atlantique

Cette matinée sera l'occasion de visiter Huelva (excursion optionnelle). Frontalière du Portugal et capitale de la province éponyme, la province de Huelva possède un patrimoine naturel et culturel remontant à la civilisation tartessienne. À la fin du



Moyen Âge, les ports atlantiques de la province de Huelva connaissent une période de grande splendeur. La première expédition de Christophe Colomb part des quais de Palos de la Frontera, en 1492, vers le Nouveau Monde. Elle marquera un avant et un après dans l'histoire de Huelva. Depuis, la ville a conservé de nombreux échantillons architecturaux et urbains qui témoignent de son histoire et de l'évolution. Vous quitterez Huelva en fin de matinée, déjeunerez à bord et naviguerez toute l'après-midi avant d'arriver à Séville en soirée.

JOUR 7 | Mercredi 18 septembre

Séville / Grenade

(Espagne) Excursion à Grenade incluse



Cette journée sera consacrée à la visite incluse de Grenade que vous rejoindrez après 3h30 d'autocar. Située au pied de la Sierra Nevada et au confluent de trois rivières, Grenade fut la capitale du dernier royaume musulman de la péninsule Ibérique. À votre arrivée, vous débuterez par la visite de l'Alhambra, qui signifie « la rouge », en raison de la couleur que prennent les murailles au coucher du soleil. C'est l'un des monuments majeurs de l'architecture islamique et l'acropole médiévale la plus majestueuse du monde méditerranéen. Elle constitue, avec la grande mosquée de Cordoue, le plus prestigieux témoin de la présence musulmane en Espagne du VIIIe au XVe siècle. Vous continuerez

par la visite du Generalife, qui était la résidence d'été des princes nasrides, et son ensemble de jardins merveilleusement conçus au XIVe siècle. Les jardins du Generalife sont les symboles les plus forts de cette domestication de l'eau qui rafraîchissait chaque cour et jardin. Vous déjeunerez sur place et disposerez de temps libre pour visiter à votre rythme le quartier d'Albaicín, l'ancien quartier gitan, aujourd'hui la bohème de Grenade, qui incite à la détente. En fin de journée, vous rentrerez en autocar à Séville, pour votre dîner et nuit à bord.

JOUR 8 | Jeudi 19 septembre

Séville / Ville de retour*

Débarquement et vol retour



Après le petit déjeuner, vous débarquerez et rejoindrez ensuite l'aéroport pour votre vol retour à destination. (*La ville de départ et de retour devra être la même, le programme de cette journée peut varier en fonction des horaires de vol)



Informations importantes

Les prix, durées et itinéraires des excursions publiées dans cette brochure sont fournis à titre indicatif et peuvent subir des variations. Les horaires et les itinéraires des excursions peuvent être modifiés du fait de circonstances externes (par exemple les conditions atmosphériques, les grèves, les retards des transports) ou à cause d'exigences opérationnelles des fournisseurs de services.

Les excursions



L'ordre des visites pourra être modifié. Dans la majeure partie des escales, les centres-villes sont piétonniers et les cars ne peuvent pas s'arrêter à proximité des sites touristiques. Les excursions demandent donc une bonne condition physique et nécessitent de pouvoir supporter une station debout prolongée. Prévoir des chaussures confortables. Pour les visites des cathédrales, une tenue correcte est exigée.

(Pour certaines visites, vous devrez être en possession de votre carte d'identité).

• Jeudi 12 Septembre (Soirée)

Jour 1 : Visite exclusive de l'Alcázar de Séville

🕒 2h00 environ 🚶 Facile

Après le dîner, vous partirez pour une visite nocturne de l'Alcázar de Séville, spécialement privatisé pour vous. Vous serez charmé par ce lieu à la lueur du soir. Il s'agit d'un ensemble palatial entouré de murailles. Pierre le Cruel fit reconstruire l'ancien Alcázar almohade pour l'aménager en résidence royale au XIV^e siècle. Même si les styles mudéjar et renaissance y sont dominants, on peut apprécier des témoignages de toutes les époques. Le Palacio Alto comprend un vestibule réalisé au temps des "Rois Catholiques", tout comme l'oratoire et la salle à manger de réception construite sous le règne de Philippe II. Le Belvédère, réalisé après 1492, est marqué par l'influence de Grenade. Vous découvrirez la chambre à coucher du roi Don Pedro, dans le palais mudéjar du XIV^e siècle, et la salle officielle des audiences. Le reste du complexe comprend plusieurs espaces, notamment : la salle de la Justice, les appartements de l'Amiral, le palais de Pierre le Cruel, la salle des "Rois Catholiques", le jardin anglais, le pavillon de Charles Quint et la porte Marchena. La visite se déroule autour de la cour des Demoiselles, où avait lieu la vie officielle, et de celle des Poupées, réservée à la vie privée.

• Vendredi 13 Septembre

Jour 2 : Visite de Cordoue



🕒 10 h environ 🚶 Modérée

Vous partirez en bus depuis Séville vers Cordoue. La période glorieuse de Cordoue a commencé au VIII^e siècle quand elle a été conquise par les Maures, qui ont érigé quelque trois cents mosquées et d'innombrables palais et édifices publics, rivalisant avec les splendeurs de Constantinople, Damas et Bagdad. Au XIII^e siècle, sous Ferdinand III le Saint, la grande mosquée de Cordoue a été transformée en cathédrale et de nouvelles constructions défensives ont été édifiées, notamment l'Alcázar de los Reyes Cristianos et la tour-forteresse de la Calahorra. Sa mosquée cathédrale est un des monuments les plus étonnants du monde, magnifique fusion de l'art oméyyade, du style baroque et aussi renaissance. Vous admirerez notamment des sourates du Coran en mosaïques sur fond d'or, une coupole de style byzantin, mais aussi ses célèbres colonnades polychromes.



- **Vendredi 13 Septembre (Soirée)**

Jour 2: Spectacle de Flamenco

🕒 2h00 environ 🟢 Facile

HORS FORFAIT

En soirée, vous rejoindrez une élégante demeure andalouse du XVI^e siècle de style mudéjar, la Casa de Salinas, où vous assisterez à un spectacle de flamenco, danse traditionnelle remontant au XVIII^e siècle inscrite au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

- **Samedi 14 Septembre (Matinée)**

Jour 3: Visite de Séville



🕒 3h30 environ 🟡 Modérée

Vous débuterez par la visite de la Casa de Pilatos, très beau palais de style mudéjar et renaissance. Vous découvrirez ensuite la célèbre place d'Espagne ornée d'azulejos et construite spécialement pour l'Exposition ibéro-américaine de 1929. La place symbolise l'Espagne accueillant ses anciennes colonies, se tournant vers le Guadalquivir, représentant le chemin vers l'océan Atlantique et l'Amérique. Vous découvrirez le séduisant quartier de Santa Cruz où il est très agréable de se promener en passant devant des patios fleuris typiquement sévillans. L'ancien quartier juif, situé dans l'enceinte de l'ancienne muraille, appartient au cœur historique de la cité et jouxte les monuments les plus célèbres de la capitale andalouse. Lieu d'art et d'histoire, il trouve ses origines au Moyen Âge et regorge d'églises et de palais, témoins de son passé. Vous terminerez cette visite par la cathédrale, l'une des dernières de style gothique. L'édifice a été construit en lieu et place d'une mosquée almohade, dont il subsiste encore l'ancien minaret, dans le souci de

symboliser, par un monument prestigieux, la prospérité de la capitale andalouse devenue une grande cité commerçante après la Reconquista.

- **Dimanche 15 Septembre (Matinée)**

Jour 4: Visite de Jerez



🕒 3h30 environ 🟡 Modérée

Depuis El puerto de Santa Maria, vous visiterez Jerez, renommée pour ses traditions andalouses. Vous visiterez la cathédrale construite en 1695 qui se dresse sur l'ancienne mosquée de Jerez et l'ancienne église del Salvador. La tour du clocher, qui se trouve à l'extérieur, a sans doute été construite sur le minaret de la mosquée. Le temple rectangulaire possède cinq nefs et intègre dans son espace une structure de croix latine. Puis, vous découvrirez l'Alcázar, qui a conservé une grande partie de sa construction primitive. Cette construction, d'origine almohade, fut érigée au XII^e siècle. Elle fut la résidence des califes sévillans et le siège des gouverneurs chrétiens après que la ville fut tombée aux mains d'Alphonse X.

- **Dimanche 15 Septembre (Après-midi)**

Jour 4: Visite de Cadix, sa cathédrale et le musée des beaux arts

🕒 3h30 🟢 Facile

Votre matinée sera consacrée à la visite de Cadix, une des plus anciennes villes d'Europe. Vous aurez un aperçu de la richesse culturelle et historique de cette ville dont vous pourrez admirer la splendide baie. Le cœur historique rassemble les quartiers les



plus typiques de la ville, il possède de superbes églises baroques et d'élégantes demeures seigneuriales dont un bon nombre s'ornent de façades peintes de délicates couleurs pastel et de balcons ouvragés en fer forgé. Vous pourrez également observer la cathédrale, magnifique édifice de style baroque et néoclassique, dont la construction dura près de cent seize ans, ce qui explique la diversité des styles que l'on peut y apprécier (visite extérieure). Vous ne manquerez pas non plus la visite du musée des beaux-arts. Installé dans un ancien couvent franciscain, celui-ci présente notamment des œuvres de Zurbarán, de Rubens et de Murillo. Vous retournerez ensuite à bord pour le déjeuner.

• Mardi 17 Septembre (Matinée)

Jour 6: Huelva

Vous partirez à la découverte de Huelva en bus, pour une visite panoramique des principaux points d'intérêt de Huelva. Vous passerez par le quartier Barrio Reina Victoria, de style britannique, qui fut construit au début du XXe siècle afin d'y accueillir les ouvriers des mines de Rio Tinto. Vous vous rendrez ensuite près de la Cathédrale de Huelva. Celle-ci était à l'origine la chapelle d'un ancien couvent construit sur ordre du Duc de Medina Sidonia. Vous vous dirigerez également vers la Casa Colón, héritage du passé industriel de la ville, qui est aujourd'hui le siège du Festival de Cinéma Ibéroaméricain de Huelva. Vous poursuivrez votre visite de la ville à pied, dans le centre historique, où vous pourrez observer l'Hôtel de Ville, le Grand théâtre de Huelva, le Palais de la Conchas et son édifice néoclassique, ou encore l'église Saint Pierre (Iglesia de San Pedro). Cette église paroissiale de style mudéjar est la plus ancienne de la ville et abrite d'importantes sculptures processionnelles. Enfin, vous visiterez le monastère franciscain de style gothique-mudéjar « Santa Maria de la Rebida », construit entre le XIVe et le XVe siècle et classé monument national en 1856. Christophe Colomb y séjourna avant de partir pour le Nouveau Monde, alors qu'il était encore en train de planifier son projet.

• Mardi 17 Septembre (Soirée)

Jour 6: Visite de El puerto de Santa María



🕒 1h30 🚶 Modérée

HORS FORFAIT

Vous visiterez El Puerto de Santa María, une des localités les plus représentatives de la Costa de la Luz. Cette ville aux maisons blanchies à la chaux est située au cœur de la baie de Cadix entre les pinèdes, les plages et les marais. Selon la légende, cette cité côtière, berceau du poète Rafael Alberti, fut fondée par un chef militaire athénien. Pendant tout le Moyen Âge elle a vécu un essor maritime progressif ; il n'est donc pas étonnant que ses marins aient notablement participé à la découverte et à la conquête de l'Amérique. C'est ici que le marin Juan de la Cosa a dessiné en 1500 la première mappemonde incluant les terres américaines. Parmi ses monuments les plus emblématiques, on distingue le château de San Marcos (X-XIVe siècles) et le monastère de la Victoria.

Informations importantes

Les prix, durées et itinéraires des excursions publiés dans cette brochure sont fournis à titre indicatif et peuvent subir des variations. Les horaires et les itinéraires des excursions peuvent être modifiés du fait de circonstances externes (par exemple les conditions atmosphériques, les grèves, les retards des transports) ou à cause d'exigences opérationnelles des fournisseurs de services.

a sélectionné pour vous le **MS La Belle de Cadix**,
un navire 4 ancres



CroisiEurope est un armateur français basé à Strasbourg. Leader européen de la croisière fluviale, la compagnie doit sa renommée internationale à son sérieux, son dynamisme, son sens de l'innovation et à la qualité de ses services.

Les points forts du navire

- ▶ Un navire de petite taille, chaleureux et convivial (88 cabines)
- ▶ Toutes les cabines offrent une vue sur les somptueux paysages
- ▶ Un grand pont soleil est aménagé avec fauteuils et transats

Les espaces à bord



Salon



Réception



Pont soleil

La gastronomie

- ▶ Vous pourrez déguster à bord une cuisine internationale savoureuse adaptée à vos goûts.



Salle à manger



Suggestion de dessert

Les cabines

Toutes les cabines offrent une vue sur l'extérieur, avec hublot sur le pont principal, fenêtre panoramique sur le pont intermédiaire, avec balcon à la française (porte fenêtre coulissante), et sont équipées de salle de bains avec douche, air conditionné, lit double ou deux lits séparables, TV, radio, téléphone, sèche-cheveux, coffre-fort.



Cabine/Pont principal



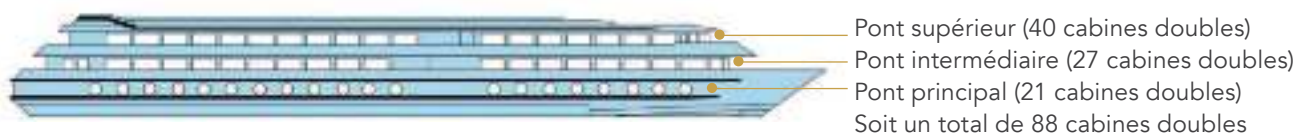
Cabine/Pont intermédiaire



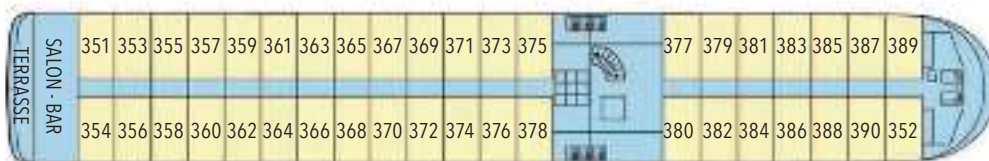
Cabine/Pont supérieur

Photos non contractuelles

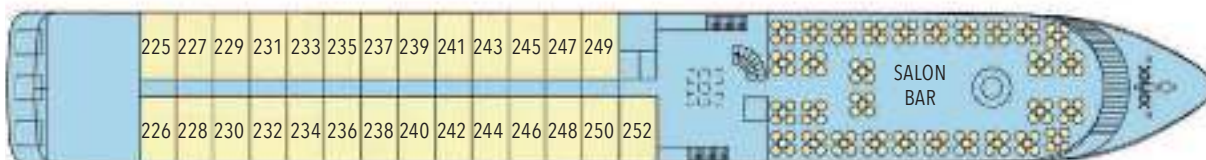
Le plan du bateau *MS La Belle de Cadix*



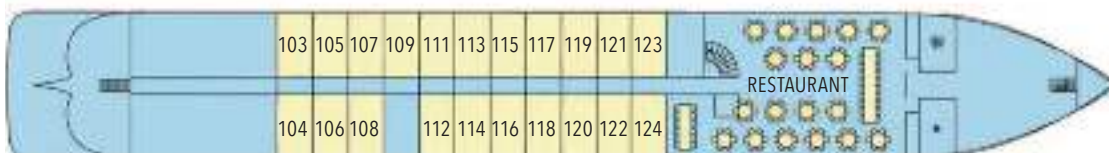
Pont soleil



Pont supérieur



Pont intermédiaire



Pont principal



Voyages d'exception

S'enrichir de la beauté du monde







Tarifs, conditions et réservation

Retrouvez les tarifs, les conditions de vente et nos coordonnées (téléphone, internet) dans le feuillet de 4 pages joint à cette brochure.

Pourquoi voyager avec nous ?



Des conférenciers de prestige : tous nos voyages et croisières sont accompagnés par des conférenciers de renom qui enchanteront votre voyage par leur passion communicante. Parmi nos récents intervenants : Catherine Nay, Natacha Polony, Anne Queffélec, Jean-François Colosimo, Franck Ferrand...



Une équipe d'accompagnateurs attentionnés : avec Voyages d'exception, vous pouvez compter sur le professionnalisme et la bonne humeur de nos équipes, à vos côtés du premier au dernier jour de votre voyage ou croisière.



Des excursions garanties en français : nous choisissons les meilleurs guides parlant notre langue pour éclairer les visites et excursions de votre voyage.



La satisfaction de nos voyageurs : la qualité de nos voyages est reconnue, comme en témoignent les notes d'excellence attribuées par nos clients sur *Avis Vérifiés.com* (9,9 sur 10) ou sur Google Maps (4,6 sur 5).

TARIFS & CONDITIONS

au départ de France et de Belgique (au 06/12/2023)

Au fil du Guadalquivir Andalousie, Portugal

Du 12 au 19 septembre 2024

À partir de
2.890 €/pers.*

* Incluant l'ensemble des éléments décrits en page 2.



Voyages d'exception

Les tarifs et conditions

Au fil du Guadalquivir Andalousie, Portugal

Du 12 au 19 septembre 2024 (8 jours, 7 nuits)

Au départ de Paris* (Prix TTC par pers)

	Occupation double	Occupation simple
Cabine pont principal - Hublot	2.890 €	4.190 €
Cabine pont intermédiaire - Sabord	3.190 €	4.690 €
Cabine pont supérieur - Balcon à la française	3.490 €	5.090 €

Supplément pour un départ de Bruxelles : 260 €. *Si vous partez de province, nous pouvons vous proposer une solution d'acheminement avec supplément, nous consulter. Si vous souhaitez voyager plus confortablement, Voyages d'exception est en mesure de vous permettre de voyager en classe Premium (lorsque la cabine est proposée par le transporteur) ou bien en classe Affaires avec supplément, nous consulter.

Prestations complémentaires (Prix TTC par pers)

Forfait découverte	490 €
Jour 2: Spectacle de Flamenco	155 €
Jour 6: Visite de El puerto de Santa María	40 €

Nos prix comprennent :

- L'acheminement aérien sur vols réguliers aller et retour Paris/Séville (Transavia, Vueling, Air France)
- Votre cabine dans la catégorie choisie
- La croisière en pension complète du dîner du jour 1 au petit déjeuner du jour 8
- Les boissons : eau, vin, bière, jus de fruits à discrétion et un café servis lors des repas à bord ainsi que les boissons au bar (sauf champagne et carte des vins)
- Le cocktail de bienvenue
- Les conférences
- L'accompagnement d'une équipe francophone Voyages d'exception de Paris à Paris
- Une soirée de gala
- Les taxes aériennes et portuaires connues au 12/06/2023 et réajustables
- Les excursions suivantes : la visite de Grenade, la visite d'une hacienda à la Isla Mínima

Nos prix ne comprennent pas :

- L'acheminement depuis votre domicile jusqu'à l'aéroport de départ et de l'aéroport à votre domicile
- Les boissons figurant sur la carte des vins, le champagne au bar
- Les excursions optionnelles autres que celles indiquées dans les prix comprennent
- Les dépenses personnelles
- Les pourboires d'usage aux guides et au personnel de bord
- Les assurances optionnelles

Conditions générales

- Réservations et règlement** : les réservations sont considérées fermes à réception du versement d'un acompte à la commande de 30% du montant du voyage par personne. Un second versement de 30% est à effectuer à 120 jours du départ. Le solde du voyage est à régler à 90 jours du départ.
- Conditions d'annulation/Frais d'annulation** : toute annulation doit s'effectuer par écrit par courrier recommandé avec accusé de réception envoyé à Voyages d'exception 77 rue de Charonne 75011 Paris. Pour le calcul des frais d'annulation, il sera pris en compte la date de réception du courrier adressé par le client. Toute annulation, quelle que soit la raison, entraînera la retenue par l'organisateur des frais suivants :

Pour la partie croisière et pour l'ensemble des prestations (hors assurance) :

- 10 % jusqu'à 366 jours avant la date de départ
- 25 % entre 365 et 182 jours avant la date de départ
- 50 % entre 181 et 91 jours avant la date de départ
- 100 % à partir de 90 jours avant la date de départ

Pour la partie assurance, le montant de l'assurance n'est pas remboursable après la souscription.

Les éventuels frais d'obtention et d'émission de visa et les billets de transport émis ne sont pas remboursables.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (EXTRAIT)

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du Code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le Code du tourisme. Voyages d'exception sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, Voyages d'exception dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable. Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 : Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : <http://bit.ly/codetourisme>.

Programme garanti à partir de 20 inscrits

Formalités

Pour les ressortissants français et belges :



Carte d'identité ou passeport en cours de validité. la date de validité qui fait foi étant celle indiquée sur la pièce d'identité.

Vous devrez également répondre aux exigences gouvernementales liées à la Covid 19. (Autres nationalités : nous consulter.)

L'agence Voyages d'exception ne pourra pas être tenue comme responsable pour tout refus d'entrée dans les pays visités lors de ce voyage.

Nos 2 formules d'assurances pour voyager en toute sérénité selon vos besoins

Pour que vous partiez en toute sérénité, Voyages d'exception a sélectionné deux propositions d'assurance que nous vous incitons à souscrire. Vous serez ainsi protégé des risques qui peuvent survenir entre le moment où vous vous inscrivez et le départ avec l'assurance Annulation et entre le moment où vous vous inscrivez et le retour de votre voyage avec l'assurance Multirisques.

 	Montant/personne < à 15 000 €	Montant/personne < à 20 000 €*
ANNULATION Contrat AR2023052	4.9%	5.9%
MULTIRISQUES Contrat AY2023030	6,5%	7,5%

* Pour un montant supérieur à 20 000 €, nous interroger.

	ANNULATION	MULTIRISQUES
ANNULATION VOYAGE jusqu'à un montant inférieur à 20 000 €/personne	✓	✓
BAGAGES Perte de bagages, retard de livraison de bagages de plus de 24h		✓
INTERRUPTION DE SÉJOUR (remboursement des frais de séjour non utilisés)		✓
ASSISTANCE RAPATRIEMENT (rapatriement ou transport sanitaire, frais hôteliers suite à un retour impossible, frais médicaux hors pays de résidence suite à maladie...)		✓

Ces garanties peuvent être soumises à une franchise et à des plafonds.

Comment réserver votre voyage ?

Si ce voyage vous intéresse, vous pouvez dès maintenant :



- **poser une option gratuite** en nous appelant au **01 75 77 87 48** depuis la France ou au **02 808 39 34** depuis la Belgique. Nos conseillers sont à votre disposition, du lundi au vendredi de 9 h à 18 h 30 et le samedi de 9 h à 13 h.

• **ou renvoyer le contrat de vente ci-joint** avec l'ensemble des informations demandées. Il vous est possible de le renvoyer :



par courrier à

Voyages d'exception
77 rue de Charonne
75011 Paris

ou



par e-mail (scanné)
envoyé à

contact@voyages-exception.fr



Dès réception de votre contrat, un conseiller vous appellera pour finaliser votre inscription et répondre aux questions concernant votre voyage.



►►► **Faites découvrir nos voyages à vos amis et gagnez des chèques cadeaux !**

Comment faire ? Parrainez simplement vos amis !

Pour cela, plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- appelez nos conseiller(e)s au **01 75 77 87 48**
- connectez-vous sur **www.voyages-exception.fr/parrainage**
- écrivez-nous à **contact@voyages-exception.fr**

Conditions :

- Le parrain doit déjà être client de Voyages d'exception et votre filleul(e) être un nouveau client de Voyages d'exception
- Un(e) filleul(e) ne peut avoir qu'un seul parrain
- Une même cabine/chambre ne peut pas être partagée par le parrain et son/sa filleul(e)

En tant que **Parrain** ou **Marraine**, vous bénéficiez de

300 €

en chèques cadeaux valables 2 ans dès la date de réservation du filleul



Votre **Filleul(e)** bénéficiera de **200 €** de réduction par personne sur son premier voyage



Voyage (reporter le nom du voyage choisi) :

Au départ de : **Date de départ :** / / **Date de retour :** / /

..... **jours /** **nuits sur place** (reporter les durées inscrites en page 2 du feuillet Tarifs & Conditions)

Information précontractuelle : les informations qui vous ont été données dans nos brochures et sur notre site font partie intégrante du présent contrat et ne peuvent être modifiées que dans les conditions prévues à l'article L 211-9 du Code du tourisme. Vous reconnaissez avoir pris connaissance de l'ensemble de cette information précontractuelle avant la signature du contrat de vente. Ces informations sont reprises dans le présent contrat. Nous invitons le voyageur à conserver une copie du contrat de vente avant de le transmettre à Voyages d'exception. En cas de transmission électronique (internet), vous reconnaissez que ce contrat vous est transmis sur un support durable et que vous pouvez imprimer en deux exemplaires et conserver.

Ce voyage est organisé par Voyages d'exception, détenteur de la marque Voyages d'exception - SARL capital de 10000 € - RCS Paris 789 290 285 - 77 rue de Charonne 75011 Paris - RC HISCOX 12, quai des Queyries 33072 Bordeaux - APE : 7911Z - Contrat d'assurance Présence RCP n° 02 47 326 - Garantie financière : APST 15 avenue Carnot 75017 Paris pour un montant de 350 000 € - Licence n° IM075150063.

Pour réserver et vous engager définitivement, merci de renvoyer ce document complété et signé :

Par e-mail (scanné) : contact@voyages-exception.fr - **Par courrier :** Voyages d'exception - 77 rue de Charonne - 75011 Paris

1. RENSEIGNER LE FORMULAIRE D'IDENTIFICATION

Attention : les informations demandées ci-dessous doivent être celles qui figurent sur les documents d'identité qui vous serviront au voyage.

1^{er} VOYAGEUR

Mme M. Nom :

Prénom :

Né(e) le : [] [] [] [] [] [] à :

2^e VOYAGEUR

Mme M. Nom :

Prénom :

Né(e) le : [] [] [] [] [] [] à :

Afin de mieux vous servir, si vous avez une information médicale : régime, assistance, traitement à suivre, et que vous souhaitez nous la transmettre pour faciliter votre voyage, merci de nous l'indiquer ci-dessous (en cas de besoin, nous vous ferons parvenir le formulaire approprié à votre demande) :

.....
.....
.....

Formalités pour les ressortissants français : Pour effectuer ce voyage, vous devez vous conformer aux formalités administratives et/ou sanitaires nécessaires à l'exécution du voyage (carte d'identité, passeport, visa, vaccination...) indiquées pour chaque voyage dans la brochure. Pour les autres nationalités, nous consulter.

VOS COORDONNÉES

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] [] Ville :

Tél. : [] [] [] [] [] [] [] [] E-mail :

2. CONNAÎTRE MES DROITS EN TANT QUE VOYAGEUR

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du Code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le Code du tourisme. Voyages d'exception sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, Voyages d'exception dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable. Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 : Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : <http://bit.ly/codetourisme>.

Toute réclamation éventuelle doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à Voyages d'exception dans un délai de 10 jours à compter de la fin du séjour, le cachet de la poste faisant foi. À défaut de réponse satisfaisante, le client peut saisir le médiateur du tourisme et du voyage, dont les coordonnées et les modalités de saisie sont disponibles sur le site : www.mtv.travel.

Pendant votre voyage, nos accompagnateurs seront joignables 24 h/24. Leurs numéros de téléphone vous seront communiqués dans le carnet de voyage.

3. CHOISIR MES PRESTATIONS ET MON ASSURANCE

Vous reconnaissez avoir pris connaissance, dans la brochure du voyage, du détail des prestations de transport et hôtelières proposées dans le cadre du voyage ainsi que des 3 compagnies aériennes susceptibles d'opérer les vols.

Merci de reporter ci-dessous le choix des différentes prestations que vous retenez pour votre voyage (en vous référant à la brochure du voyage).

Voyagez-vous ? seul en chambre/cabine individuelle à deux en chambre/cabine double en chambre/cabine partageable (cf. article VIII des CGV p. 4).

Votre catégorie de chambre/cabine :

Souhaitez-vous des prestations complémentaires ? (Se reporter au feuillet Tarifs & Conditions pour visualiser les différentes prestations possibles. Exemples : pré-acheminement de province, supplément classe affaire, forfait excursions, excursions hors forfait, frais de visa...)

Prestation complémentaire 1 :

Prestation complémentaire 2 :

Prestation complémentaire 3 :

Prestation complémentaire 4 :

Assurances facultatives : Voyages d'exception vous propose une assurance optionnelle Annulation (de 4,9 % à 5,9 % du montant du voyage établi selon le montant par personne de votre voyage) applicable sur l'ensemble du voyage hors assurance, contrat Areas n°AR2023052 (SA AREAS DOMMAGES 47/49 rue de Miromesnil 75008 PARIS R.C.S D775 670 466) ou une assurance optionnelle Multirisques (de 6,5 % à 7,5 % du montant du voyage établi selon le montant par personne de votre voyage) applicable sur l'ensemble du voyage hors assurance, contrat Areas n°AY2023030. Le contrat d'assurance avec le détail des conditions est consultable, avant signature du présent contrat, sur notre site en suivant les liens suivants : <https://www.voyages-exception.fr/assurance-annulations.pdf> pour l'assurance Annulation (contrat AR2023052) et <https://www.voyages-exception.fr/assurance-multirisques.pdf> pour l'assurance Multirisques (contrat AY2023030). Un dépliant précisant les garanties sera également joint à votre facture si vous y souscrivez. L'assurance est non remboursable après la souscription. Pour un montant supérieur à 20 000 €, nous consulter.

Je souhaite souscrire à l'assurance optionnelle Annulation
- pour un montant par personne inférieur à 15 000 € : 4,9 % du montant du voyage
- pour un montant par personne de 15 000 € et inférieur à 20 000 € : 5,9 % du montant du voyage

Je souhaite souscrire à l'assurance optionnelle Multirisques
- pour un montant par personne inférieur à 15 000 € : 6,5 % du montant du voyage
- pour un montant par personne de 15 000 € et inférieur à 20 000 € : 7,5 % du montant du voyage

Je ne souhaite pas souscrire à une assurance optionnelle

4. CALCULER LE PRIX DE MON VOYAGE

Vos prestations	Prix/pers.
Chambre ou Cabine/pers. €
Réduction applicable*/pers. Code réduction : €
Prestation complémentaire 1 : €
Prestation complémentaire 2 : €
Prestation complémentaire 3 : €
Prestation complémentaire 4 : €
Total hors assurance /pers. €
Assurance optionnelle Annulation de 4,9 % à 5,9 % (choisir le taux correspondant au total /pers. hors assurance) €
Assurance optionnelle Multirisques de 6,5 % à 7,5 % (choisir le taux correspondant au total /pers. hors assurance) €
Nombre de personnes (1 ou 2)	X
Montant dû €

*Réduction applicable : si vous disposez d'un bon de réduction, merci d'indiquer ci-contre la réduction à laquelle vous avez droit.

5. PRENDRE CONNAISSANCE ET ACCEPTER LES CONDITIONS D'ANNULATION

Les conditions d'annulation sont spécifiques à chaque voyage et figurent dans les conditions générales de vente (article X page 4) ainsi que sur notre site internet.

Je déclare les accepter et les avoir portées à la connaissance des autres personnes inscrites, qui les ont également acceptées.

Les annulations doivent être adressées au plus tôt par courrier recommandé avec accusé de réception à :

Voyages d'exception - 77 rue de Charonne - 75011 Paris ou par e-mail à contact@voyages-exception.fr

Le calcul des frais d'annulation sera pris en compte à compter de la date de réception du courrier.

I - PRIX

Les prix indiqués dans le feuillet Tarifs & Conditions ont été établis sur la base des données économiques connues à la date d'édition du feuillet. Les prix sont calculés de manière forfaitaire incluant une série de prestations décrites dans chaque programme présenté. Ils sont basés sur un certain nombre de nuits qui ne correspondent pas nécessairement à un nombre déterminé de journées entières. Si en raison des différentes contraintes imposées par les transporteurs la première et la dernière journée se trouvaient écourtées par une arrivée tardive ou un départ matinal, aucun remboursement ne pourrait avoir lieu. La durée du séjour s'entend du jour du départ au jour d'arrivée du retour en France.

II - LES PRIX COMPRENNENT

Les prix comprennent explicitement toutes les prestations indiquées dans chaque descriptif des programmes. Ils sont calculés sur la base d'une chambre (ou cabine) double.

L'occupation d'une chambre ou cabine individuelle donne lieu à l'acquittement d'un supplément ou d'un tarif spécifique proposé selon les disponibilités au moment de l'inscription. Nos forfaits incluent certaines prestations, comme les taxes aériennes, les taxes portuaires ou les visas, dont nous ne sommes que les collecteurs. En cas de réajustement inopiné, nous nous verrons contraints de les répercuter – à la hausse ou à la baisse – et ce plus de 21 jours avant la date de départ.

III - RÉVISION DES PRIX

Les prix proposés dans le feuillet sont établis sur la base des conditions économiques connues à la date d'édition du feuillet. Ils peuvent être révisés à la hausse comme à la baisse en cas de variation substantielle de ces conditions et en application des articles L 211-12 et L 211-13 du Code du tourisme. Les éventuelles modifications de prix sont communiquées au plus tard 21 jours avant la date de départ.

IV - MODIFICATION ÉVENTUELLE DES PROGRAMMES

En dehors des circonstances liées à la sécurité des voyageurs, certains cas de force majeure, événements extérieurs ou indépendants de notre volonté, ou contraintes d'ordre technique, tels que : modification des horaires de transport, retard, grèves, surréservation, manifestations culturelles, événements politiques, conditions climatiques, brouillard, insuffisance du niveau des eaux ou a contrario montée excessive du niveau des eaux, etc., peuvent nous conduire à modifier nos programmes sans que notre responsabilité soit engagée. Les sommes correspondant aux prestations non fournies et non remplacées seraient remboursées à l'exclusion de tous dommages et intérêts. En cas de modification de l'un des éléments essentiels du voyage, nous prévenons les personnes inscrites dans les meilleurs délais. Nous ne pouvons cependant prévenir l'ensemble des personnes ayant reçu l'information détaillée et ne s'étant pas encore inscrites au moment de la modification. Nous vous invitons à consulter régulièrement le site www.voyages-exception.fr ou notre Service Clients.

V - DÉNOMINATION DES BATEAUX ET DES HÔTELS

Les noms des bateaux et des hôtels sont donnés à titre indicatif. Des bateaux et des hôtels peuvent être substitués à d'autres à la condition expresse qu'ils soient de la même catégorie ou, le cas échéant, d'une catégorie supérieure.

VI - THÉMATIQUE ET CONFÉRENCIERS

En cas d'empêchement de dernière minute, d'impossibilité de calendrier ou de toute autre cas de force majeure, Voyages d'exception pourra modifier le programme des intervenants prévu sur le voyage thématique. De même, les conférences et les ateliers cités dans la brochure sont mentionnés à titre indicatif et pourront être modifiés pendant le voyage.

VII - TRANSPORTS INTERNATIONAUX

Conformément aux articles R 211-15 à R 211-19 du Code du tourisme, il vous est précisé dans l'information précontractuelle qui vous est due dans nos brochures et sur notre site une liste maximale de 3 transporteurs, dans laquelle figure le transporteur effectif, pour chaque tronçon de vol.

Dès que la compagnie aérienne est connue, elle vous est communiquée par écrit ou par voie électronique ; en cas de modification après la signature du contrat de vente, l'identité du ou des transporteurs aériens est transmise au plus tard avant l'enregistrement.

Nos programmes sont prévus soit sur vols réguliers directs ou avec escales, soit sur vols affrétés directs ou avec escales intermédiaires. En cas de vols affrétés, nous n'avons recours qu'aux compagnies aériennes dûment autorisées par la Direction de l'aviation civile française. Les horaires des vols peuvent subir des modifications y compris en dernière minute. Ils n'ont pas de valeur contractuelle. En cas de correspondance, nous ne saurions substituer notre responsabilité à celle des transporteurs. Toute place non utilisée à l'aller ou au retour ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement. Enfin nous nous réservons le droit de remplacer un transporteur par un autre et de modifier le type d'appareil. Des changements d'aéroport à Paris peuvent se produire (Roissy ou Orly) sans que nous soyons tenus pour responsables des frais éventuels occasionnés.

VIII - CABINE/CHAMBRE PARTAGEABLE

Dans le cas où le client voyageant seul désire souscrire à l'option d'une cabine/chambre partageable avec un autre client, lui permettant de bénéficier du tarif couple, il s'engage à accepter son copartageant, quelle que soit l'identité de ce dernier, à condition qu'il soit du même sexe. Cette option est irrévocable, sauf application des conditions d'annulation prévues aux présentes conditions générales. Chaque client copartageant doit pouvoir justifier d'une attestation d'assurance responsabilité civile.

IX - APTITUDE AU VOYAGE & HANDICAP

Le voyageur déclare qu'il est apte à voyager selon l'itinéraire du voyage envisagé, et que son état n'affectera pas la sécurité ou le confort du navire et des autres voyageurs, en accord avec les lois internationales, européennes et nationales. Il pourra, si nécessaire, être exigé, lors de la réservation, la présence d'une personne accompagnante capable de fournir l'assistance nécessaire à la personne handicapée ou à mobilité réduite, ou être proposé un voyage en remplacement.

Compte tenu des difficultés inhérentes à certains de nos voyages, il est expressément rappelé aux voyageurs en situation de maladie ou d'handicap, physique ou psychique, de leur devoir de consulter un médecin afin de s'assurer de leur capacité à entreprendre le voyage. Tout voyageur dont la condition physique et/ou psychique pourrait affecter son aptitude à entreprendre le voyage doit en informer le vendeur et présenter un certificat médical au moment de la réservation ou bien avant la date de départ si l'affection intervient après la date de réservation. À défaut pour le voyageur d'avoir rempli son obligation d'information préalable quant à son état de santé, Voyages d'exception, le commandant du navire, le directeur d'un hôtel et les transporteurs se réservent le droit de lui refuser l'accès dès lors que son état de santé ne serait pas compatible avec les règles de sécurité applicables et les réglementations propres à la zone de navigation, ou nécessiterait des soins qui ne seraient pas en mesure de lui être fournis, ou si la conception du navire, les infrastructures et les équipements des ports ou d'un établissement hôtelier rendent l'embarquement ou le débarquement ou le séjour ou le transport du voyageur concerné impossible dans des conditions de sécurité satisfaisantes, pour sa propre sécurité ou la santé et la sécurité des autres voyageurs, des membres d'équipage ou du personnel. Lorsqu'un voyageur se voit refuser le droit d'accès en raison de son inaptitude à entreprendre le voyage, ni Voyages d'exception, ni le prestataire, ni le transporteur ou le vendeur ne sont tenus pour responsables envers le voyageur.

En application du Règlement européen n° 1107/2006 du 05/07/2006, Voyages d'exception fait ses meilleurs efforts pour garantir l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite et s'engage à informer et à conseiller le voyageur, personne handicapée ou à mobilité réduite, dans la mesure où le voyageur en fait la demande expresse lors de la réservation.

Toute pathologie exigeant la prise d'un traitement et/ou un suivi médical et/ou l'utilisation d'un équipement médical devra être portée à la connaissance du vendeur, au moment de la réservation ou, si la maladie

survient après la réservation, au plus tard avant la date de départ. Le voyageur est responsable de tout traitement médical pour lui et les voyageurs sous sa responsabilité légale. Tout voyageur doit s'assurer qu'il dispose d'une couverture d'assurance médicale adaptée. Lors des croisières, certains débarquements s'effectuent en chaloupe et certaines excursions en bateau pneumatique et peuvent ne pas convenir aux personnes à mobilité réduite ou ayant un handicap. Voyages d'exception attire l'attention du Voyageur sur sa nécessaire aptitude à pouvoir accéder par ses propres moyens à la chaloupe ou au bateau pneumatique en toute sécurité.

X - ACOMPTE ET PAIEMENT DU SOLDE DU VOYAGE

L'inscription est subordonnée au versement d'un acompte de 30 % sur le prix du programme, sauf dispositions particulières. Un second versement de 30 % est à effectuer à 120 jours du départ. Le solde du voyage est à régler à 90 jours du départ, sans rappel, à la date de remise des documents de voyage. En cas de non-paiement du solde, Voyages d'exception se réserve le droit de reprendre la chambre/cabine dont le paiement n'a pas été soldé, et d'en disposer. Ce droit n'a pas de caractère automatique (le cas échéant Voyages d'exception pourra envoyer un rappel de l'échéance et conserver la chambre/cabine au profit du passager). Le passager dont la chambre/cabine a été reprise ne pourra pas s'en prévaloir comme d'une annulation vis-à-vis de l'assurance. Les retenues d'annulation prévues plus loin restent dues. Pour toute inscription à moins de 90 jours du départ, le paiement de la totalité du voyage est dû lors de la réservation. Les primes d'assurances annulation ou voyage ne sont jamais remboursables quelle que soit la date d'annulation.

XI - ANNULATIONS, MODIFICATIONS D'INSCRIPTION

Toute annulation doit être notifiée au plus tôt à Voyages d'exception par lettre recommandée avec accusé de réception. Toute annulation émanant du client entraîne la retenue de frais conformément aux conditions d'annulation mentionnées sur la confirmation de commande et aux primes d'assurances soit :

- Pour la partie croisière et pour l'ensemble des prestations :

- 10% jusqu'à 366 jours avant la date de départ
- 25 % entre 365 et 182 jours avant la date de départ
- 50 % entre 181 et 91 jours avant la date de départ
- 100 % à partir de 90 jours avant la date de départ

Pour la partie assurance : le montant de l'assurance n'est pas remboursable après la souscription.

Les éventuels frais d'obtention et d'émission de visa et les billets de transport émis ne sont pas remboursables.

Cas particulier des réservations reportées depuis une autre croisière.

En cas de report d'un voyage à forfait sur un voyage ultérieur, accepté à titre exceptionnel et commercial par Voyages d'exception, le client reste irrévocablement redevable des frais d'annulation de ce voyage, bien que Voyages d'exception accepte d'en suspendre le recouvrement. Dans l'hypothèse, où le client voudrait ultérieurement à annuler de son fait son nouveau voyage à forfait, le montant des frais d'annulation exigible sera alors le montant le plus élevé entre les frais d'annulation du premier voyage et de celui du voyage reporté à la date d'annulation.

Le passager qui annule dans la période correspondant à 100 % de frais d'annulation par rapport à la date de départ ou bien qui abandonne le voyage en cours de route pour quelque raison que ce soit n'a droit à aucun remboursement et doit payer le prix dans son intégralité. Pour le calcul des frais d'annulation, il sera pris en compte la date de réception par Voyages d'exception du courrier adressé par le client. Pour bénéficier des garanties de l'assurance, tout client qui annulerait son voyage devra avoir réglé la totalité des frais d'annulation qui lui seront ensuite remboursés par l'assurance sur présentation d'une facture acquittée. Aucun remboursement ne sera accordé si un participant ne se présente pas à l'embarquement ou, si par suite de non-présentation des documents de voyage (billets de croisière, bon d'échange, pièces d'identité, visa, etc.), il se trouve dans l'impossibilité de prendre le départ prévu. Le voyageur ne peut, sauf accord préalable, modifier le déroulement de son voyage ou de son séjour. Les frais résultant des modifications non autorisées resteraient entièrement à sa charge sans qu'il puisse prétendre obtenir le remboursement des prestations dont il n'aurait pas bénéficié.

XII - ANNULATION DU FAIT DE L'ORGANISATEUR

Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si le voyage est annulé pour des raisons liées à la sécurité des voyageurs ou en cas de circonstances de force majeure, indépendantes de la volonté de l'organisateur, notamment dans les cas suivants :

- Pour une situation de guerre dans des régions concernées par le voyage ;
- En raison de catastrophes naturelles (tempête exceptionnelle, tremblement de terre, périls ou accidents de la mer...), fait de prince, grève générale... ;
- Pour des circonstances échappant au contrôle des armateurs ou du capitaine ;
- Pour la sécurité du navire ;
- Pour sauver des vies humaines ou aider un navire en détresse ;
- Pour d'autres cas d'urgence.

De même le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage intervient pour insuffisance du nombre de participants au plus tard à 21 jours du départ.

Sous réserve de ce qui précède, toute indemnité d'annulation éventuellement due par Voyages d'exception pour un préjudice démontré sera limitée au montant qui aurait été dû par le client en application de l'article XI.

XIII - FORMALITÉS

Dans les feuillets Tarifs et Conditions figurent les formalités administratives et/ou sanitaires nécessaires à l'exécution du voyage (carte d'identité, passeport, visa, vaccination, etc.). Ces formalités administratives et/ou sanitaires indiquées pour chaque pays s'adressent uniquement aux personnes de nationalité française. Pour les autres nationalités, nous consulter avant l'inscription.

XIV - RESPONSABILITÉS

Voyages d'exception est responsable de plein droit à l'égard du client de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci. Toutefois, Voyages d'exception peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit au client, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure. Voyages d'exception déclare par ailleurs disposer d'une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle à hauteur de 1 500 000 €, conforme aux prescriptions de la loi, contractée auprès de HISCOX 12, quai des Queyries – CS 41177 33072 Bordeaux contrat n° PRC0133699.

XV - RÈGLEMENTATIONS ET CONDITIONS GÉNÉRALES DES PRESTATAIRES ET DES TRANSPORTEURS

Voyages d'exception travaille avec les armateurs suivants : Australis, Azamara, Celebrity, Costa,

CroisiEurope, Cunard, Delphin Cruises, Exploris, Grands Espaces, Holland America Line, Iceland ProCruises, LMS Croisières, Metropolitan, Lueftner, MSC, Nicko Cruises, Oceania, Princess, Silversea, Skorprios, Star Clipper, Variety Cruises...

Les conditions générales de ces armateurs sont applicables et accessibles à l'adresse :

<https://www.voyages-exception.fr/nomdelarmateur.pdf>

Exemple :

<https://www.voyages-exception.fr/cunard.pdf>

Voyages d'exception travaille avec les compagnies aériennes suivantes : Aeroflot, Air France, ASL Airlines, Austrian, Cathay Pacific, Dragonair, Easyjet, Entair, HOP, Iberia, Icelandair, Joon, Latam, Lufthansa, SAS, Singapour Airlines, Swiss, Thai Airways, TAP, Transavia, Vietnam Airlines...

Les conditions générales de ces compagnies sont applicables et accessibles à l'adresse :

<https://www.voyages-exception.fr/nomdelacompanie.pdf>

Exemple :

<https://www.voyages-exception.fr/airfrance.pdf>

Les passagers sont informés que les articles des conditions générales des armateurs et transporteurs relatifs au fonctionnement à bord et les réglementations des transporteurs leur sont opposables. Ces éléments concernent notamment :

- Les obligations des passagers à bord ;
- Les pouvoirs du commandant de bord ;
- Le médecin de bord ;
- Tous les autres aspects du voyage sont régis par les conditions générales de Voyages d'exception.

XVI - VISUELS

Les visuels et les cartes itinéraires de la présente brochure n'ont pas de valeur contractuelle.

XVII - POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Voyages d'exception accorde une grande importance au respect de la vie privée. Nous sommes soucieux du respect de votre vie privée lors de l'utilisation du site www.voyages-exception.fr et de vos droits en matière de protection et de contrôle des données à caractère personnel. Cette politique explique la manière dont nous traitons les données personnelles vous concernant, comment nous l'utilisons et dans quelles circonstances cette information pourra être divulguée à des tiers. Veuillez noter que nous pourrions être amenés à modifier la présente politique pour tenir compte de notre environnement juridique, économique et social. Toute question ou commentaire en rapport à la présente politique en matière de protection de la vie privée peut être communiqué à Voyages d'exception par courrier à confidentialite@voyages-exception.fr ou par courrier à l'adresse du siège social précité. Le traitement des données à caractère personnel relatif au site est soumis à la loi française du 6 janvier 1978 (notamment la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel) et, à partir du 25 mai 2018, selon le Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (« GDPR »).

Plus d'informations sur le site : <https://www.cnil.fr/fr>

Comment recueillons-nous de l'information ?

Nous obtenons certaines informations et renseignements personnels directement par votre intermédiaire ou par l'intermédiaire de données communiquées par des tierces personnes à qui vous avez donné l'autorisation de nous divulguer de l'information. Aucune donnée à caractère personnel n'est collectée automatiquement par le site. Les seules données que nous traitons sont celles que vous nous communiquez volontairement, par exemple, en remplissant un formulaire de contact ou de demande sur le site, en communiquant avec nous par courrier électronique, etc. Nous pourrions aussi être amenés à traiter des données vous concernant provenant de tiers comme les médias ou les compagnies aériennes ou maritimes. Celles-ci nous sont uniquement communiquées suite à une demande via les formulaires mis à disposition sur leur site respectif, par des partenaires avec lesquels nous proposons des services conjoints ou des réalisations d'actions marketing communes, par des médias sociaux lorsque vous interagissez avec nous. Nous

protégeons toutes les données obtenues auprès de tiers conformément aux pratiques décrites dans la présente charte. Nous recueillons, par exemple :

- Titre, nom, prénom, sexe, adresse domicile/professionnelle (coordonnées postales), courriel, téléphone/mobile, fax, TVA, état civil, fonction, régime linguistique ;
- Données à caractère personnel que vous fournissez comme, par exemple, en demandant un accès à l'espace client sur ce site internet, en correspondance et par téléphone ;
- Données sur vos habitudes de navigation au travers de différents sites internet (exemple parce que notre entreprise fait partie d'un réseau d'annonces) ;
- Caractéristiques des voyages que vous recherchez (critère de recherche).

Les autres données éventuelles collectées automatiquement ne le sont que par des outils statistiques comme, par exemple, votre adresse IP, les pages Web consultées mais restent complètement anonymes.

Utilisation des données

Voyages d'exception utilise vos données pour répondre à des besoins que vous avez générés en visitant notre site. Vos données sont recueillies principalement à des fins contractuelles :

- pour traiter des demandes de renseignements, dans l'exécution d'un contrat que nous avons conclu avec vous ;
- vous fournir les services demandés, enregistrer vos demandes ou questions et y donner suite ;
- pour vous donner un avis de changement à nos services ;
- pour vous transmettre des communications que vous avez demandées et qui peuvent vous intéresser (produits, services...);
- à des fins administratives ou d'affaires ;
- pour améliorer notre site Web de même que nos activités ;
- à des fins publicitaires, inclure de l'information à propos de campagnes (liste des annonces de voyages correspondant à vos critères), des appels à contributions ou promotions de biens et services, et ceci, pour autant que vous y ayez consenti lors de votre inscription ;
- par rapport à nos droits et obligations légales ;
- pour d'autres finalités, mais uniquement avec votre autorisation expresse.

Nous révisons régulièrement la période de sauvegarde de l'information personnelle. Nous conservons vos informations personnelles dans nos systèmes tant que nécessaire pour l'activité concernée ou pour la période prévue dans le contrat que nous avons conclu avec vous.

XVIII - CESSIION DU CONTRAT

Vous avez le droit de céder le présent contrat à un tiers, jusqu'à 7 jours avant le départ, à condition de justifier que le cessionnaire remplit les mêmes conditions que vous pour voyager. Vous restez solidairement responsable du paiement du solde du prix de vente et des frais supplémentaires résultant de la cession, qui seront répercutés sur le montant de votre voyage ainsi que des frais de dossiers s'élevant à 100 € par personne.



Pour plus d'informations, contactez-nous au 01 75 77 87 48, par e-mail à contact@voyages-exception.fr ou sur www.voyages-exception.fr